

CASIERS « Collège »

Madame, Monsieur,

Des casiers sont mis à la disposition des collégiens pour y déposer leur cartable ou sac de sport.

Ces casiers sont réservés en priorité aux internes et demi-pensionnaires, en fonction des dates de retour du coupon-réponse.

Le coût de cette location est de **9,50 € par an (prélèvement sur la facture)**, et vous aurez à fournir **un cadenas à clés** (et non à code). Ledit cadenas doit être posé sur le casier dès le premier jour d'attribution jusqu'au dernier jour d'école (informations complémentaires à paraître sur EcoleDirecte).

Nous vous remercions de renvoyer le coupon-réponse à la vie scolaire du collège, dûment rempli, **avant le 28 août 2025 OU** de remplir le formulaire disponible sur votre compte Ecoledirecte à compter du 15 juillet 2025.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments dévoués.

L'Administration de Saint-Joseph

Demande de Casiers - à retourner par courrier avant le 28 août 2025

M. et/ou Mme.....

responsable de l'élève :

☐ Niveau 6° ☐ Niveau 5° ☐ Niveau 4° ☐ Niveau 3°

Taille de l'élève pour les collégiens : 1 m.....

Régime de l'élève : ☐ interne ☐ demi-pensionnaire ☐ externe

- ☐ souhaite que mon enfant dispose d'un casier et accepte que la somme de 9,50 € soit ajoutée sur la facture trimestrielle.
- ☐ ne souhaite pas que mon enfant dispose d'un casier

A le

Signature